Zeitschrift: Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile

Herausgeber: Spitex Verband Schweiz

Band: - (2014)

Heft: 4

Artikel: Des proches faisant partie du personnel

Autor: Wenger, Susanne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-853003

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des proches faisant partie du personnel

Dans certains cantons de Suisse alémanique, des organisations d'aide et de soins à domicile emploient les proches de leurs clients et les rémunèrent. Il n'y a pas de chiffres précis sur le nombre actuel de ces contrats de travail. En 2008, on en comptait 70 dans six cantons.

«L'intégration conforte les proches.»

Agnes Leu, présidente de Spitex Gossau ZH

Le canton des Grisons a le plus d'expérience en la matière, puisqu'il promeut ce modèle. Les prestations effectuées par des proches aidants ainsi employés doivent, jusqu'à un montant déterminé, être remboursées par les assurances-maladie. Ce qui a été confirmé par le Tribunal fédéral. En revanche, un arrêt d'un tribunal grison dit que Spitex ne peut pas être obligé d'employer des proches aidants. Les premières études montrent que les proches engagés par les organisations de maintien à domicile sont majoritairement des femmes, proches parents des clients, au bénéfice d'une formation de base dans les soins, par exemple en ayant suivi un cours de la Croix-Rouge suisse. L'engagement peut durer de quelques mois à plusieurs années. Le but de ces engagements est de rémunérer les prestations fournies, mais aussi de soutenir ainsi les proches et de garantir la qualité des soins à domicile.

Les rôles de chacun

Au sein de la branche, les avis sont partagés. L'ASSASD y est défavorable. La secrétaire générale de l'Association suisse, Beatrice Mazenauer, salue la bonne intention de mieux mettre en valeur le travail des proches. Mais elle craint un conflit entre les différents rôles qu'ils doivent alors assumer, les liens affectifs et l'activité professionnelle n'étant pas toujours compatibles: «De la même manière, un chirurgien évite d'opérer sa femme lui-même.» La question de la responsabilité civile se pose également selon elle, car l'aide est apportée par le proche tout au long de la journée, alors que son emploi est limité dans le temps.

«Un chirurgien renonçant à opérer sa femme trouve toujours un confrère pour le remplacer», rétorque Agnes Leu, juriste et présidente de l'Association d'aide et de soins à domicile de Gossau, dans le canton de Zurich. «Un proche aidant n'a généralement pas le choix.» A Gossau, on emploie des proches aidants de façon ponctuelle. La question de la responsabilité de l'entreprise peut être résolue, dit Agnes Leu. «Le cahier des charges précise les tâches des proches aidants. Le contrat de travail et les besoins en soins du client servent de cadre.» Lors de situations délicates à gérer, ou trop intimes, on peut éviter le conflit de rôles en répartissant le travail intelligemment, estime-t-elle. La question de savoir si l'engagement d'un proche aidant est la bonne décision doit chaque fois être réexaminée individuellement. Dans le meilleur des cas, cette solution est un vrai soutien pour la famille. «Les proches aidants s'engagent énormément et souffrent lorsqu'ils se heurtent à leurs limites», explique la juriste. L'intégration dans l'équipe de maintien à domicile, qui rédige des rapports et pratique des échanges professionnels, les conforte et les soutient. Les surcharges peuvent ainsi être détectées avant qu'elles ne s'aggravent et de plus, la qualité de la prise en charge des proches est améliorée. Le projet «FamilyCarePlus» de l'Institut de recherche Careum doit maintenant étudier de façon approfondie sous quelles conditions l'engagement de proches aidants par l'aide et les soins à domicile peut s'avérer une réussite.

swe

- www.careum.ch/familycareplus
- www.spitextg.ch > Downloads (contrat type)
- www.spitex-gossau-zh.ch > Pflegende Angehörige

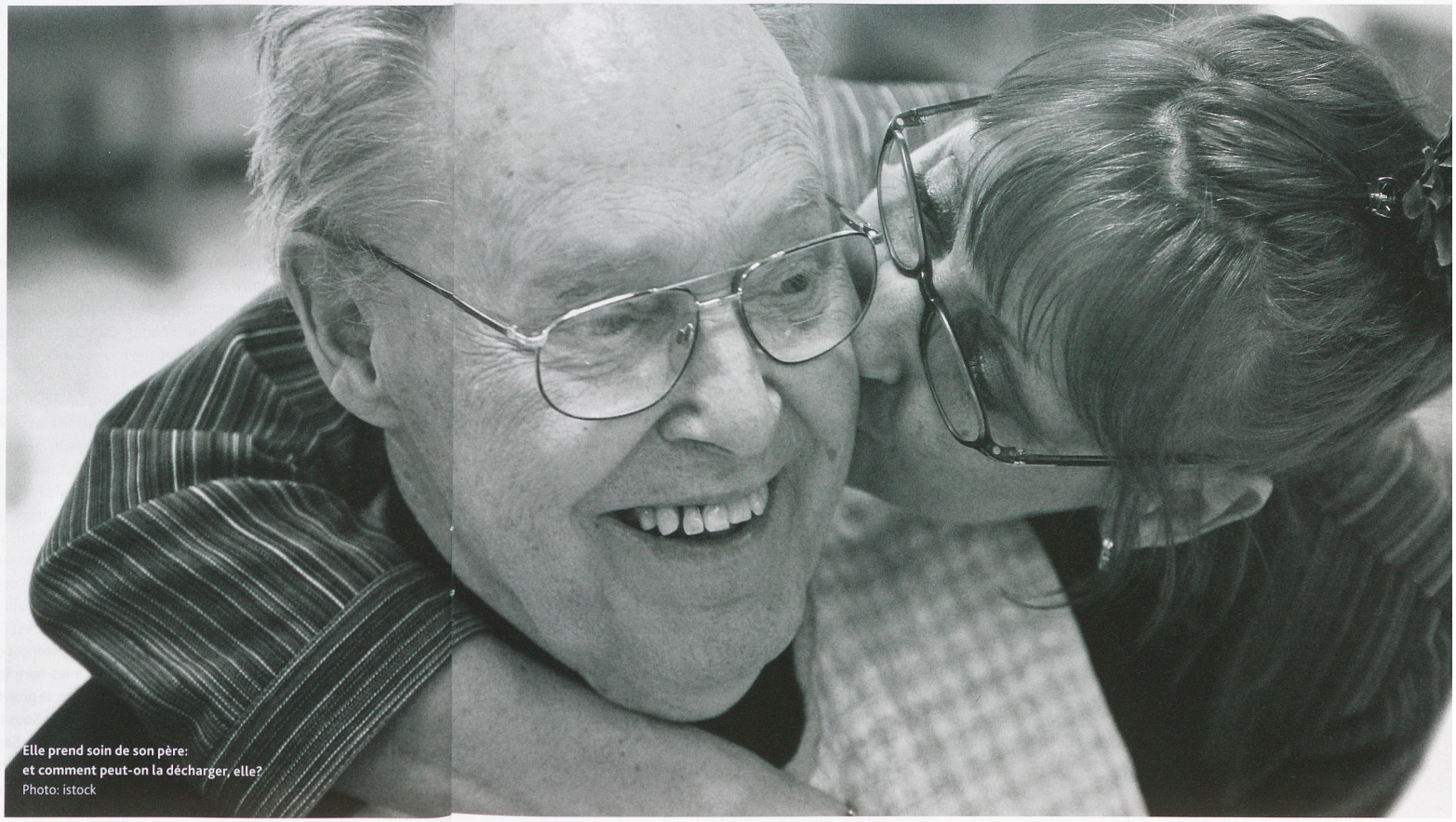

Elle prend soin de son père: et comment peut-on la décharger, elle?
Photo: istock